

## EUROPE

## Croatie • Šibenik-Knin



## Contexte

Couvrant 2994 km<sup>2</sup> de terre et 2676 km<sup>2</sup> de mer, le comitat de Šibenik-Knin compte 960 km de côtes et une aire marine de 285 îles et rochers. Sa zone côtière comprend sept municipalités et trois villes pour une population de 110 000 habitants. Šibenik en est le centre administratif. Fortement urbanisée (+70 % de résidences côtières), la zone côtière du comitat se caractérise par une concentration d'activités économiques (tourisme, industrie métallurgique, chantiers navals, transport maritime et vignobles).

## Parties prenantes

Le Plan du littoral du comitat de Šibenik-Knin se concentre sur les impacts des changements climatiques en zone côtière. Il a été préparé et soutenu par le CAR / PAP (Programme d'actions prioritaires / Centre d'activités régionales) de Split et le Plan Bleu, deux composantes du programme d'action du PNUE intitulé « Intégration de la variabilité et des changements climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée ». Ses objectifs englobent la sensibilisation à la variabilité et aux changements climatiques et la promotion de la GIZC comme outil d'adaptation.

## Méthodologie

Le processus a utilisé la méthode DIVA (Dynamic Integrated Vulnerability Assessment) pour l'analyse de vulnérabilité, la démarche participative et prospective Climagine et des entretiens auprès des parties prenantes pour évaluer la variabilité du climat et les changements observés et attendus en zone côtière. La préparation du Plan côtier a commencé en 2013 et a été finalisée en 2015. Adopté en 2016, il n'est pas contraignant, mais rentre dans le cadre de l'article 18(3) du Protocole de GIZC en Méditerranée dans lequel la Croatie est partie prenante. Ce dernier stipule la préparation d'un Plan littoral « à une échelle territoriale appropriée ». Le Plan a donc un objectif d'éclairer les processus nationaux, régionaux et les décisions des parties prenantes par ses recommandations.



## VULNÉRABILITÉS

- **PRESSIONS ANTHROPIQUES** : surfréquentation touristique, urbanisation non coordonnée, mauvaise gestion des ressources en eau et des inondations ;
- **PROTECTION DU LITTORAL** : inondations de villes historiques, érosion côtière ;
- **RESSOURCES EN EAU** : réduction (été, automne) et augmentation (hiver) des précipitations, pénurie d'eau douce potable (souterraine et sources) et pour les activités (tourisme, agriculture, production d'énergie) ;
- **AGRICULTURE ET PÊCHE** : impact sur la production agricole (réduction de l'humidité du sol, augmentation de l'évapotranspiration, diminution des précipitations) et marine (coquillages), invasion d'espèces nuisibles ;
- **CONSERVATION** : augmentation d'espèces envahissantes, changement dans les écosystèmes aquatiques, augmentation des feux de forêts ;
- **TOURISME** : risque de diminution du tourisme, pénurie estivale d'eau dans les agglomérations et les îles, changements dans le paysage ;
- **AUTRES** : impact sur le secteur des assurances et bancaire, impact sur la consommation et production d'énergie (centrales hydroélectriques), impact sur le transport maritime et la construction navale.

## ACTIONS D'ADAPTATION

Plusieurs actions ont été prises afin de protéger les ressources en eau et renforcer les infrastructures :

- Mesures d'utilisation rationnelle pour l'eau potable et l'irrigation, réduction des gaspillages, gestion des rivières (régulation des débits, infrastructures de stockage), gestion des eaux pluviales (drainage urbain), donner plus d'espace aux rivières ;
- Protection contre les inondations côtières et l'élévation du niveau de la mer, intégration de ces éléments dans la planification des infrastructures à venir afin de donner plus d'espace à la mer.

D'autres stratégies visent à mieux endiguer le développement régional, notamment à travers l'amélioration de la planification et des outils de gouvernance et de gestion des ressources :

- Rééquilibrage entre le développement urbain et rural pour réduire la pression en zone côtière, amélioration stratégique de l'offre touristique (prolongation saisonnière) et des activités (mariculture, agriculture, gestion portuaire) ;
- Optimisation de la planification via l'intégration de la protection du paysage, de la planification spatiale marine, d'une gestion plus

durable des activités marines et de l'amélioration de la prévention par l'aménagement du territoire et des systèmes d'alerte face aux incendies de forêts ;

- Mise en place d'un organe de coordination de la GIZC au niveau régional, renforcement de la participation des populations, de la sensibilisation et des capacités locales.

## POINTS FORTS DE LA DÉMARCHÉ

- Participation active des parties prenantes à la démarche prospective ;
- Le Plan littoral établit des liens avec les plans existants, respecte les politiques de développement en cours et a permis de collecter de nombreuses informations et données sur la zone côtière ;
- Gagnant 2019 des Trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée.

## LIMITES DE LA DÉMARCHÉ

- Ambiguïté entre la base légale de la démarche et l'adéquation avec la législation nationale ;
- La zone côtière n'est pas une priorité dans les outils de planification existants ;
- Les changements climatiques sont un thème nouveau pour la population et les décideurs locaux. L'accès aux informations pertinentes est difficile.

## SOURCES

- ADEME (2018). [Comté de Šibenik-Knin – conception d'un plan côtier intégrant la variabilité liée au changement climatique](#)
- Priority Actions Programme/Regional Activity Centre (PAP/RAC) – [The Coastal management center](#)
- MedPartnership, PAP/RAC, Šibenik-Knin County. [Coastal Plan for the Šibenik-Knin County. A road to resilience.](#)
- Photo : Site internet du Comitat de Šibenik-Knin "Short presentation of Šibenik-Knin County"